

SA REGIONALE D'HLM DE LYON

**Attestation du commissaire aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

MAZARS

SIEGE SOCIAL : LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX

TEL : +33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 26 84 52 59

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE
LYON ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

CAPITAL DE 5.986.008 EUROS - RCS LYON 351 497 649

SA REGIONALE D'HLM DE LYON

Société anonyme au capital de 1 779 160 €

Siège social : 35 rue Louis Blanc - 69006 LYON

R.C.S : 957 502 289

**Attestation du commissaire aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**SA REGIONALE
D'HLM DE LYON**

Exercice clos le

31 décembre 2018

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société SA REGIONALE D'HLM DE LYON,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 267 247 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**SA REGIONALE
D'HLM DE LYON**

*Exercice clos le
31 décembre 2018*

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Villeurbanne, le 11 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



Frédéric MAUREL


ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Prévue à l'article L225-115 4° du Code de Commerce

Je soussigné, Didier MACIOCIA, Directeur Général de la Société Anonyme Régionale d'HLM de Lyon, certifie que le montant des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à la somme de 267 247 euros.

Fait à Lyon, le 27/05/2019

Le Directeur Général,
Didier MACIOCIA



S.A. REGIONALE d'H.L.M. de LYON
35, rue Louis Blanc
69006 LYON
Tél. 04 78 37 63 02
Caisse d'Epargne Rhône Alpes
IBAN : FR76 1382 5002 0008 7793 2288 037